



FÉVRIER - À rendre pour le 15 janvier dernier délai

Nom : **Prénom :**

Nom de l'enseignant : **Téléphone des parents :**

Merci de cocher les cases correspondantes aux jours (matin, midi, mercredi et soir) où vos enfants devront être accueillis au sein de l'accueil périscolaire, en ALSH du mercredi et aux jours où vos enfants déjeuneront au restaurant scolaire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE			ALSH DU MERCREDI		RESTAURATION SCOLAIRE	
	MATIN	SOIR		9H-17H*		
LU 1er			LU 1er		LU 1er	
MA 2			MA 2		MA 2	
ME 3*			ME 3*		ME 3*	
JE 4			JE 4		JE 4	
VE 5			VE 5		VE 5	
LU 8			LU 8		LU 8	
MA 9			MA 9		MA 9	
ME 10			ME 10		ME 10	
JE 11			JE 11		JE 11	
VE 12			VE 12		VE 12	
LU 15			LU 15		LU 15	
MA 16			MA 16		MA 16	
ME 17*			ME 17*		ME 17*	
JE 18			JE 18		JE 18	
VE 19			VE 19		VE 19	
LU 22 - ALSH			LU 22		LU 22	
MA 23 - ALSH			MA 23		MA 23	
ME 24* - ALSH			ME 24*		ME 24*	
JE 25 - ALSH			JE 25		JE 25	
VE 26 - ALSH			VE 26		VE 26	

*L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne de 9h à 17h (repas inclus). Il est réservé aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire.

Toute réservation repas ou accueil périscolaire, sauf cas exceptionnel (maladie justifiée par certificat médical, rendez-vous extérieur) sera facturée, en cas d'absence prévenir le service enfance jeunesse au 03.27.82.29.04 ou la mairie au 03.27.82.29.19.

Des coupons vierges sont disponibles à l'Accueil Périscolaire, en Mairie, auprès des enseignants aux écoles ou téléchargeables sur le site de la ville : www.avesnes-les-aubert.fr

Date et signature :